

ARRÊTÉ n°09112023

Le Maire de la Ville d'EYSINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

Vu le Code du Sport,

Considérant les conditions climatiques, et le mauvais état des terrains de football du Domaine du Pinsan à Eysines,

Considérant qu'il y a lieu à cet effet, de fermer les terrains afin de garantir leur état et la sécurité des utilisateurs,

ARRÊTE

Article 1 : Tout accès sur les terrains en herbe de football du Domaine du Pinsan, est interdit **du samedi 11 au dimanche 12 novembre 2023 inclus**.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au district de la Gironde, à la ligue Nouvelle Aquitaine, à l'Etoile Sportive Eysinaise Football, à l'ASCAE ainsi qu'à Entente Sportive 33.

Article 3 : Aucun match prévu sur ces terrains ne pourra être programmé sur le terrain synthétique qui est déjà réservé pour d'autres rencontres sportives.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eysines, le 9 novembre 2023

Certifié exécutoire par le Maire d'Eysines
Publication en Mairie, le...09/11/2023
Affichage en Mairie, le...09/11/2023

Le Maire,

Christine BOST

Christine BOST

Visa Directrice : *FG*

Visa D.G.S. : *d S*

Le Maire informe, sous sa responsabilité, du caractère exécutoire du présent arrêté et qu'il peut être attaqué pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.